

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
19/02/2018

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :
2018-ARA-DP-01050

Route Départementale 933a - Reconstruction du Pont de Fleurville sur la Saône

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département de l'Ain

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Jean DEGUERRY, président du Conseil Départemental de l'Ain

RCS / SIRET

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2 | 2 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

Forme juridique Collectivité Territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et catégorie(s) applicable(s) au projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|---|--|
| 6. Infrastructures routières | Le projet concerne la déconstruction du pont de Fleurville existant en faveur de la construction d'un nouveau pont disposant de 2 voies de circulation de 3,25 mètres de large et de 2 trottoirs (3 mètres de large côté aval et 1 mètre de large côté amont). |
| a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et établissements publics de coopération intercommunale | |
| | Rubriques IOTA : 3.1.1.0 (Autorisation) ; 3.1.2.0 (Déclaration) ; 3.2.2.0 (Déclaration) ; 3.3.1.0 (Déclaration) |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le pont de Fleurville sur la Saône, reliant Montbellet en rive droite dans le département de la Saône-et-Loire à Pont-de-Vaux en rive gauche, dans le département de l'Ain présente des dégradations et est de ce fait incompatible avec l'usage voulu.

Il permet de franchir la Saône et la voie bleue constituée par l'ancien chemin de halage côté Saône et Loire et supporte la route départementale 933a. Du fait de la durée des travaux et de la distance importante avec les autres ponts accessibles aux riverains et usagers, il a été décidé la reconstruction d'un nouveau pont en amont.

Il s'agira d'un pont conforme à la norme NF EN 1337 et NF EN 1317 disposant de 2 voies de circulation de 3,25 mètres de large et de 2 trottoirs (3 mètres de large côté aval et 1 mètre de large côté amont).

Le projet conduira ensuite à la déconstruction de l'actuel pont, et au rétablissement des voies ou accès qui se raccordent à la RD933a à proximité du projet.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à :

- Maintenir le franchissement de la Saône pour les usagers avec la construction du nouveau pont, puis la déconstruction de l'actuel pont.
- Rétablir une liaison sécurisée entre les départements de l'Ain et de la Saône et Loire, pour les véhicules et les modes doux et ainsi améliorer la desserte les usagers
- Permettre le croisement de deux véhicules
- Faciliter l'entretien ultérieur de l'ouvrage

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet sera répartie en 2 étapes : construction d'un nouveau pont en amont de l'ouvrage existant puis déconstruction de l'actuel pont.

1 ère étape : 11 phases de construction :

- 1) travaux préparatoires : démolition de la maison pontière en rive droite + mise en place des protections de chantier et des soutènements (palplanches) + Installations principales de la base de vie en rive gauche et installations secondaires en rive droite en aval du pont + remblaiement avec drainage en rive gauche
- 2) terrassement (réalisation de la culée en rive droite), mise en œuvre des batardeaux avec terrassement et réalisation des fondations profondes + semelles (sens rive gauche -> rive droite)
- 3) réalisation des appuis, 4) fin de la réalisation des appuis + mise en place charpente , 5) lancement charpente 6) accostage en rive droite 7) deverinage 8) réalisation du hourdis 9) réalisation des superstructures (étanchéité, enrobé, joints de chaussée, dispositifs de retenue...) 10) Mise sur appuis + épreuves de chargement, 11) transition de circulation

2ème étape : 5 phases de déconstruction :

- 1) travaux préparatoires avec allègement de la structure existante 2) démolition des travées de rive
- 3) travaux préparatoires pour la démolition de la travée centrale 4) démolition travée centrale
- 5) démolition des appuis

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le futur pont, tel qu'il est projeté, sera donc le suivant :

- un nouvel ouvrage permettant le franchissement de la Saône
- deux voies de circulation de 3,25 mètres de large permettant le passage de 2 véhicules simultanément
- deux trottoirs de 3 mètres de large côté aval et 1 mètre de large côté amont permettant le passage des usagers

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation environnementale (entrée : IOTA) intégrant si nécessaire une demande de dérogation au titre des espèces protégées (CNPN) et une note d'incidence Nautra 2000 ("Prairie humides et forêts alluviales du Val de Saône")

- Déclaration d'utilité publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|-----------------------------------|
| Longueur du tablier caisson mixte (abouts inclus) | 272,10m |
| Largeur du pont hors corniches | 12.00m |
| Portées des travées (de la rive droite vers la rive gauche) | 65.00m + 80.00m + 75.00m + 50.00m |
| 2 voies de circulations | 2 x 3,25m |
| 2 trottoirs | 3m + 1m |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Pont de Fleurville
Route départementale 933a
Montbellet (71) en rive droite
Pont-de-Vaux (01) en rive gauche

Coordonnées géographiques¹ Long. 46° 26' 52" N Lat. 04° 53' 45" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 46° 26' 52" N Lat. 04° 53' 40" E

Point d'arrivée : Long. 46° 26' 50" N Lat. 04° 53' 55" E

Communes traversées :
Montbellet (71) et Pont-de-Vaux (01)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le périmètre d'étude se situe à l'intérieur de deux ZNIEFF de type II " Val de Saône méridional" et "Saône aval confluence avec la Seille" à cheval sur les deux régions et de deux ZNIEFF de type I "Prairies inondables du Val de Saône" et " Val de Saône de Farges-les-Macon à Senozan". |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le périmètre d'étude recoupe un APB " Prairies naturelles humides du val de Saône - Canton de Pont de Vaux ". Cet APB, signé en 1994, vise à garantir l'équilibre biologique des milieux et la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, la reproduction, au repos et la survie des espèces faunistiques et floristiques présentes. |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les parcs naturels régionaux les plus proches se situent à plus de 58 km avec le Parc Naturel Régional du Morvan au Nord Ouest et à 57 km avec la Parc Naturel Régional du Haut-Jura à l'Est. La Réserve Naturelle Régionale la plus proche se situe à 10 km au Nord "La Truchere - Ratenelle" La Réserve Naturelle Nationale la plus proche de situe à 50 km au Sud-Est "Grotte de Hautecourt" |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Pont de Vaux (01) : 1 MH inscrit et classé situé à 3,75km du projet Montbellet (71) : 1 MH inscritsitué à 3km du projet + 1 MH inscrit et classé à 4,4 km du projet Aucun site inscrit au patrimoine mondial Aucun site patrimonial remarquable |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les DREAL Bourgogne - Franche-Comté et Auvergne - Rhône-Alpes ont inventorié des zones humides au sein du primètre d'étude. Il s'agit de " La plaine alluviale de la Saône" qui correspond à différents périmètres d'espaces naturels remarquables (ZNIEFF de type II "Val de Saône" , site Natura 2000). |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le PPRI de Montbellet a été approuvé le 5 juillet 2011 suivi d'un arrêté préfectoral d'approbation le 18 juillet 2011. Un PPRI "Pont de Vaux" et concernant la Saône a été approuvé le 18 juin 1998, et un PPRI "Confluence Saône Reyssouze" a été approuvé le 4 juillet 2012. Aucun PPRT ne concerne les communes de Montbellet et de Pont-de-Vaux. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site d'étude se trouve à 1000m du site BASIAS le plus proche. Il s'agit d'un centre de stockage de produits chimiques (minéraux, organiques) sur la commune de Fleurville. Aucun sites et sols pollués sur les communes de Montbellet et Pont-de-Vaux. |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | D'après les arrêtés préfectoraux du 8 février 2010, 4 juillet 2013, 27 novembre 2014, et du 7 décembre 2015 définissant le classement de territoire en ZRE, les communes de Montbellet et Pont-de-Vaux ne sont pas incluses dans une ZRE. |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet empiète dans le périmètre de protection rapproché des puits de captage du Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut-Mâconnais à Montbellet (71). Une procédure de modification des périmètres de protection est en cours sur les puits de captages de Montbellet. Le dossier préparé ne tient pas compte du projet du pont, celui-ci n'étant pas connu en 2012. |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun site inscrit n'est présent sur la zone du projet du côté du département de l'Ain ou de la Saône et Loire. |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le périmètre d'étude est situé à proximité (300m) d'une zone Natura 2000 au titre de la directives habitats et oiseaux "Val de Saône". Identifiant : FR8212017 |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun site classé n'est présent sur la zone du projet du côté du département de l'Ain ou de la Saône et Loire. |

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet du pont nécessite la mise en place d'une importante épaisseur de remblais compactés, dépassant en certains points 4 mètres. Les matériaux apportés seront contrôlés pour s'assurer de leur qualité proche des terrains en places |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Un inventaire faune flore et habitats naturels a été réalisée en 2015 et n'indique pas d'enjeux particulier au niveau du projet, sauf la potentielle présence de chiroptères et d'habitats piscicoles au niveau des piles du pont. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe à proximité (300m) d'un site Natura 2000 "Val de Saône" |

| | | | | |
|------------------|--|--|--|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Des terrains ont été présélectionnés afin de permettre une compensation des volumes en cas de crue, lors de la phase travaux. Cependant, après la démolition du pont existant, l'impact du projet sur les crues est positif. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet se situe dans une zone "aléa fort" dans les PPRi de Montbellet (71) et Pont de Vaux (01). Le projet entraîne un excédant en terme de volume pour les crues de la Saône avec durant la phase de travaux, la coexistence du pont actuel et l'ouvrage neuf. Après démolition du pont existant, l'impact du projet sera positif. Un plan de retrait en cas de crue sera demandé au titulaire du marché de travaux. Le projet se situe dans une zone de sismicité faible. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet sera source de déplacements et de trafic de par son usage. Lors des travaux, l'augmentation du trafic liée au chantier sera faible. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'engendrera pas de bruit routier supplémentaire par rapport à celui déjà existant. Le site d'étude étant déjà soumis aux nuisances sonores engendrées par les véhicules empruntant le pont actuel. Seul le chantier sera source de nuisances sonores temporaires. |

| | | | | |
|------------------|--|--|--|--|
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Les seules nuisances olfactives sont celles liées aux pollutions engendrées par la circulation automobile, déjà existante. |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas de nature à augmenter le niveau de vibration actuel. Des vibrations potentielles seront dues à la phase travaux de la construction du nouveau pont et de la démolition de l'ancien pont, mais n'engendreront pas d'incidences sur le sous-sol et seront temporaires. |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Les sources d'émissions lumineuses seront uniquement liées à la circulation routière en période nocturne. |
| Emissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les rejets dans l'air sont dus aux émissions de gaz d'échappement engendrés par le trafic et les déplacements des véhicules. Le projet n'est pas de nature à rejeter des polluants supplémentaires étant donné qu'un ancien pont est déjà existant. |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet collectera les eaux pluviales de la plateforme routière via un système de collecte et d'évacuation incombustible et insensible aux agressions chimiques, et qui fonctionnera sans fuite ni débordement en cas de pollution accidentelle. Les eaux pluviales seront pré-traitées dans un bassin de rétention avant rejet dans le milieu naturel. Actuellement les rejets se font directement dans la Saône. Prise en compte d'une pluie de référence de retour 25 ans. |
| | Engendre-t-il des effluents ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'entraînera pas de rejets d'effluents (autre que les eaux pluviales - cf ci-dessus) |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | En phase chantier, la maintenance des engins et matériels de chantier peut générer la production de déchets dangereux : les huiles usées de vidanges seront récupérées et stockées dans des réservoirs étanches et évacuées pour être retraitées. De plus, la collecte et l'évacuation des déchets du chantier se feront selon les filières agréées. |

| | | | | |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet remplace un ancien pont ancré dans le patrimoine architectural depuis de nombreuses décennies, et son intégration dans le paysage sera soignée avec l'utilisation de matériaux nobles et innovants, respectant l'image de l'écoulement sinueux de la Saône. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Forages exécutés à sec ou tubé à l'avance, hors du cône de rabattement (défini par suivi piézométrique), suivi journalier de la turbidité et de la conductivité des eaux
- Pas de dessouchage de haies, seule coupe rase autorisée
- Aucuns entrepôts de matériels, engins, bases de vie dans les PPR et PPE des puits de MONTBELLET
- Rejets de sanitaires de chantier en dehors des PPR et PPE
- Aucun stockage de produits liquides ou susceptibles de contaminer les sols et les eaux
- Stationnement et entretien des engins en dehors du PPR
- Engins avec huiles hydrauliques biodégradables
- Prises de mesures en cas de pollutions accidentelles (cahier des charge et informations régulières des entreprises intervenantes)
- Mise en place de bassins de traitements pour recueillir eaux pluviales et pollution accidentelles (en dehors PPR)
- Suivi et contrôle de la qualité des remblais, matériaux strictement inertes issus de terrassement locaux dans des sols non pollués
- Aménagements paysagers connexes

7. Autorisation (obligatoire)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des enjeux environnementaux de la zone d'étude qui se révèlent faibles et de part les mesures prévues pour éviter les effets négatifs notables sur l'environnement ou la santé humaine, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

Les principales incidences concerneront la ressource en eau / écoulements (Saône, captage) ainsi que le milieu naturel et ces éléments feront l'objet d'une analyse détaillée dans la note d'incidence demandée dans le cadre de l'Autorisation Environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|-------|
| |

Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

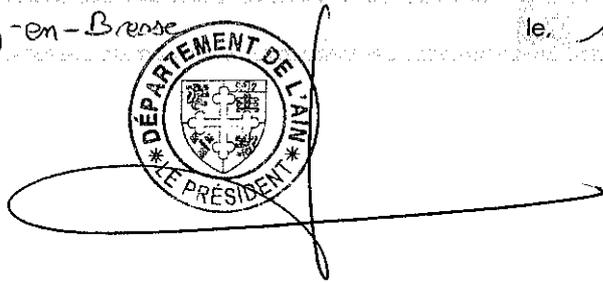
Fait à

Bourg-en-Bresse

le

16 février 2018

Signature



Jean DEGUERRY